

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2019

2019-02-021 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 7 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le sept février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Sébastien LABORDE, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, François-Didier BASSET, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Alain ARNOUD, Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE, Sandy CHAUEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Dominique BERNESCUT, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, Laurence ROUEDE, James SEYNAT, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Anne BERTHOME, Jean-Luc LAMAISON, Jean-Luc BARBEYRON, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY pouvoir à Denis SIRDEY, Gérard HENRY pouvoir à Loïc MAGNAN, Nouredine BOUACHERA pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Christophe DARDENNE pouvoir à Jérôme COSNARD, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Hélène ESTRADE pouvoir à Chantal GANTCH, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Monique MEYNARD, Odile LUMINO pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Bernard NADEAU pouvoir à Sylvie BOISSEL, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUEAU, Alain PAIGNE pouvoir à Michel VACHER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES

Monsieur Sébastien LABORDE a été nommé secrétaire de séance

**AGRICULTURE, MOYENS TECHNIQUES ET GEMAPI
 DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU
 GEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA DRONNE AVAL**

Sur proposition de Monsieur Jean-François MARTINEZ, Vice-président délégué à l'Agriculture, aux Moyens techniques et GEMAPI,

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 19 octobre 2017 modifiant la décision institutive du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique des bassins Tude et Dronne aval (SIAH) et créant le syndicat d'aménagement du bassin versant de la Dronne aval (SABV de la Dronne aval)

Vu les lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 transférant la compétence GEMAPI aux EPCI à compter du 1er janvier 2018,

Vu l'article 8 des statuts du SABV de la Dronne aval indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Vu la délibération du conseil communautaire de La Cali du 30 janvier 2018 désignant les 7 délégués titulaires et les 7 délégués suppléants,

Considérant la vacance du poste du délégué suppléant pour la commune de Lagorce,

Vu la proposition de la commune de Lagorce,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 28 janvier 2019,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (71 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire désigne les délégués de La Cali du Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant (SABV) de la Dronne Aval :

Liste des communes adhérentes	1 délégué titulaire	1 délégué suppléant
CHAMADELLE	BLANCHETON Sophie	MUSSOT Gérard
COUTRAS	FOULHOUX Michel	BOISSEL Sylvie
LES EGLISOTTES ET CHALAURES	NADEAU Bernard	GUILLEMOT Bernard
LE FIEU	BRUNET Jean-Michel	VACHER Michel
LAGORCE	DUDZIAK Bernard	LAVIDALIE Bruno
LES PEINTURES	NERI Wilfrid	MUSSET Jean-Paul
SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE	ARNOUD Alain	DELABROY Georges

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
 Fait à Libourne 15 février 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
 Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
 Philippe BUISSON, Président
 de la Communauté d'Agglomération du Libournais

(Handwritten signature of Philippe Buisson)